

Walferdange, le 10 février 2025

## A V I S

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'ASBL TRICENTENAIRE a demandé l'autorisation relative à l'exploitation de service d'activités de jour pour personnes en situation d'handicap à Helmsange, 1, rue de la Gare.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal de Walferdange du 10 février 2026 au 25 février 2026 inclus.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber